

# Rénovation, Patrimoine & Énergie



Des organismes à votre service pour vous accompagner dans votre projet :

## **Le CAUE du Jura**

En amont de tout projet, des architectes conseillers vous apportent gratuitement les informations adaptées sur les aspects architecturaux, patrimoniaux, paysagers et réglementaires.

CAUE : 03 84 24 30 36 – [www.caue39.fr](http://www.caue39.fr)

## **L'AJENA – Espace Info Energie**

Des informations sur le choix et la mise en œuvre des matériaux de construction et d'isolation, le chauffage, des listes de professionnels...

AJENA : 03 84 47 81 14 – [www.ajena.org](http://www.ajena.org)

## **L'ADIL du Jura**

Des juristes vous informent sur vos droits en matière de logement (aides et prêts mobilisables, avantages fiscaux...)

et vous orientent vers les interlocuteurs clés pour la réalisation du projet.

ADIL : 03 84 86 19 30 – [www.adil39.org](http://www.adil39.org)

# Faites le tour de la question des aides favorisant les économies d'énergie. Contactez l'un des Points Rénovation Info Service (PRIS) du Jura : ADIL 03 84 86 19 30 ou AJENA 03 84 47 81 14

Les dispositifs d'aides dans le Jura pour encourager les travaux d'économie d'énergie réalisés dans des logements existants et par des entreprises :

- **Le programme Efflogis rénovation BBC de la région Franche-Comté.**

Une aide pour financer l'audit préalable

Des aides pour la rénovation BBC « globale » ou « par étapes ».

- **Le programme National « Habiter mieux » / Anah**

Des aides à destination des propriétaires occupants (sous condition de ressources) pour un gain de performance énergétique d'au moins 25%, et à destination des propriétaires bailleurs pour un gain de performance énergétique d'au moins 35%.

- **L'éco prêt à Taux Zéro \***

Finance un bouquet de travaux d'économie d'énergie (au minimum 2 ) dans les logements anciens (isolation murs, parois vitrées, toiture, chauffage et production d'eau chaude).

- **Crédit d'Impôt Développement Durable\***

Un avantage fiscal ouvert à tous pour des travaux d'économie d'énergie réalisés dans une résidence principale.

**Des aides complémentaires existent.  
Pour les connaître, contactez l'un des deux PRIS**

\*Soumis à l'écoconditionnalité : à condition de faire intervenir des artisans ou des entreprises titulaires du label de qualité RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).  
Deux dispositifs cumulables sous conditions de ressources.

